



Bordeaux, le 4 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan hiver 2019-2020 : 843 places supplémentaires, des maraudes et des accueils de jour renforcés pour protéger les plus fragiles en Nouvelle-Aquitaine

Le plan hiver a commencé officiellement le 1^{er} novembre pour une durée de 5 mois. Il va se traduire par l'ouverture progressive en tant que de besoin de 400 places d'hébergement en Nouvelle-Aquitaine (dont 163 en Gironde) et la mobilisation de 443 places supplémentaires (dont 120 en Gironde) qui pourront être ouvertes dans des gymnases ou des salles communales en cas de grand froid, soit autant que l'an dernier sur la même période.

Ces **843 places temporaires s'ajoutent aux 2933 places d'hébergement d'urgence ouvertes de manière pérenne** en Nouvelle-Aquitaine (1127 en Gironde) ce qui porte le parc d'hébergement d'urgence à **un niveau jamais atteint de 3776 places pour la période hivernale**. Sur la même période, le parc total d'hébergement (urgence, insertion, stabilisation) s'élève à 6186 places pour la région Nouvelle-Aquitaine, dont 1909 pour la Gironde.

L'an dernier, plus de **3,7 M€ ont été mobilisés dans le cadre du plan hiver** pour augmenter le nombre de places d'accueil, repérer les personnes à la rue et accompagner les personnes les plus fragiles.

A la fin de la campagne hivernale, 340 places d'hébergement d'urgence ont été pérennisées en Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux besoins des personnes en difficulté. 165 l'ont été en Gironde pour offrir plus de places aux familles.

L'État va poursuivre ses efforts en lien étroit des collectivités et des associations pour proposer des solutions d'hébergement et de logement adaptées à chacun.

Partout en Nouvelle-Aquitaine, **les services de l'État sont mobilisés pour venir en aide à ces publics, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement**.

A la demande de la préfète de région, Fabienne BUCCIO, des **réunions de concertation** ont été organisées sous l'égide des préfets de départements avec l'ensemble des acteurs concernés par l'hébergement des plus démunis. Des **comités de veille sociale** ont également été instaurés afin d'effectuer un **suivi du dispositif hivernal** et assurer une **coordination des acteurs** de l'hébergement, de la veille sociale et de la santé.

Un suivi quotidien des prévisions météorologiques permettra aux préfets d'adapter la réponse aux besoins de protection de la population.